Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_73-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-73	Classification : 4.1

Mise à disposition d'un agent par Morlaix Communauté : convention
Vote à l'unanimité

Le Maire expose que le poste de Responsable du service Éducation et Culture est occupé depuis janvier 2024 par une agente de Morlaix Communauté mise à disposition par convention.

Elle propose de reconduire la convention pour une durée de 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2026, sur la base de 40 % d'un temps plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition par Morlaix Communauté de Mme Soaz LE ROUX pour 40 % d'un temps complet, soit 14/35èmes,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec Morlaix Communauté.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

